Date : 18*-08-2023*

DEMANDE DE COTATION

RFQ Nº UNFPA/HTI/RFQ/23/031

Madame, Monsieur,

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en appui à la Direction de Santé de la Famille (DSF) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) recherche une firme de consultation nationale ou internationale pour réaliser une enquête nationale sur **« la disponibilité des intrants clés de santé de la reproduction et la satisfaction des clients aux services de planification familiale dans 147 institutions sanitaires réparties dans les 10 départements du pays »**.

**Contexte**

**I-. CONTEXTE**

La santé de la reproduction (SR) constitue la porte d´entrée du système de santé haïtien ; pendant plus d’une décennie, l’emphase a donc été mise sur l’amélioration de la santé maternelle pour réduire la mortalité materno-infantile.

De plus, selon les derniers chiffres de l’EMMUS VI :

* La prévalence contraceptive des femmes en union en méthodes modernes est de 32% ;
* Les besoins non satisfaits en pf concernent 38% des femmes en union ;
* Seulement 38% des naissances ont eu lieu dans un établissement sanitaire

La dernière enquête EMMUS VI (2016-2017) nous permet de constater une situation paradoxale dans la relation entre la fécondité et la planification familiale (PF). En effet, tandis que l'indice synthétique de fécondité (ISF) est réduit de 3,5 à 3 (sur la période 2012-2017), la prévalence de la contraception n'a pas été modifiée (31% en 2012 et 32% en 2017) et les besoins non satisfaits en PF ont augmenté de 35% en 2012 à 38% en 2017.

Malgré le degré de connaissance très élevé de la contraception moderne en Haïti (100%), la pratique demeure relativement faible. Ainsi, le pourcentage de disponibilité d'au moins 3 méthodes modernes au niveau des Points de Prestation de Services (PPS) est de 84% et le pourcentage de PPS sans rupture de stock les derniers 3 mois avant l'enquête est de 30%, selon le Plan Stratégique 2019-2023.

Le Plan Stratégique 2019-2023 résume la situation de la planification familiale dans le pays par quatre problématiques, à savoir : 1) la prévalence très basse de femmes en âge de procréer qui sont utilisatrices de méthodes contraceptives ; 2) la forte prévalence des méthodes à court terme parmi les utilisatrices ; 3) le manque de stratégie dans l'offre pour les méthodes de longue durée dans le postpartum et le post-abortum profitant dans la foulée du contact entre la femme et le service de soins ; 4) et, l'accès limité à la planification familiale pour les adolescentes, adolescents et les jeunes.

Le PS 2019-2023 a aussi souligné les engagements clairs pris par le MSPP, au nom du Gouvernement Haïtien, en faveur de : a) l'intégration d'une ligne budgétaire pour la planification familiale dans le budget du ministère, b) la création d'un Comité Interministériel œuvrant en santé de la reproduction, c) l'établissement d'un cadre légal pour le droit à la santé de la reproduction pour les jeunes et les adolescents, d) le renforcement de la contraception du postpartum et postabortum, et e) la réduction de 10% du taux de besoins non satisfaits en matière de contraception et l'augmentation de 10% du taux de prévalence contraceptive.

Comme stratégie pour la période couverte, le PS prévoit d’augmenter l'accès aux méthodes PF de longue durée, notamment en postpartum immédiat et en postabortum, utilisant le modèle des services Planification familiale en postpartum (PFPP). Deux activités sont identifiées : · Renforcer la formation et les attitudes des prestataires des services SONU et la disponibilité des intrants eu égard à la contraception post-partum et post-abortum. · Mettre à l'échelle la stratégie des services mobiles de proximité en PF pour l'offre de services au profit des femmes marginalisées et vivant dans des zones reculées.

Dans cette perspective, les besoins en informations pour la prise des décisions opportunes à tous les niveaux de la pyramide sanitaire dans le cadre de la planification, de l’exécution, du suivi et de l’évaluation des activités en services de santé reproductive et sexuelle se précisent de plus en plus afin de mieux apprécier les progrès enregistrés.

Ces besoins en informations des différents acteurs intervenant dans le système de santé haïtien (décideurs, professionnels de la santé, étudiants, partenaires techniques et financiers) pourront être comblés avec cette enquête qui se réalise sur une base annuelle. Elle portera sur 180 institutions de plusieurs niveaux de soins offrant à la fois des services de planification familiale et d’obstétrique et permettra d’apprécier notamment la disponibilité des intrants et services de SR (SM et PF), également la satisfaction des clients de la PF des sites visités.

**II-. OBJECTIFS**

Les objectifs se présentent comme suit :

1. Procéder à la collecte de données en utilisant les instruments de collecte fournis au niveau des 180 institutions sanitaires de l’échantillonnage ;
2. Produire un rapport préliminaire d’analyse (selon le canevas de présentation défini en annexe) des résultats de l’enquête en tenant compte des indicateurs ciblés pour réactions ;
3. Soumettre la liste de toutes les personnes rencontrées au niveau institutionnel avec leurs coordonnées (site visité + adresse confirmée - téléphone - email - date de la visite des enquêteurs) ;
4. Programmer et conduire la restitution des résultats de l’enquête, édition 2023, pour le staff technique du MSPP et le comité technique de pilotage ;
5. Intégrer, au rapport final, les réactions pertinentes issues de cette restitution.

**ANNEX 1 : Terme de référence**

1. **À propos de l’UNFPA**

L’UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une Agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L’UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d’avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l’UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l’UNFPA.](http://www.unfpa.org/about-us)

**Objectif :**

L’objectif de cette Demande de Cotation est d`identifier un fournisseur en mesure de fournir à l’UNFPA les produits mentionnés ci-dessus. Le vendeur sélectionné sera tenu de fournir ces produits sur la base de bons de commande spécifiques envoyés au vendeur.

1. **Questions**

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du contact de l’UNFPA : | *Stephania Antoine GILLES* |
| No. de tél. : | *3 701 4341* |
| No. de fax : | *N/A* |
| Adresse e-mail du contact : | *gilles@unfpa.org* |

La date limite pour envoyer des questions est fixée au25 aout 2023. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

1. **Contenu des Cotations**

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les cotations doivent contenir :

1. L’offre technique, conformément aux exigences contenues dans les spécifications, qui doit se conformer à la clause suivante :
2. Le devis financier, à envoyer en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les propositions techniques et financières doivent être soumises en **DEUX pièces jointes séparées. N'oubliez pas de « protéger par mot de passe»** votre proposition financière. Ne pas se conformer à cette exigence annulera immédiatement l'offre considérée.

Les deux parties de l'offre doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et soumises au format PDF.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l’autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

1. **Instructions de soumission**

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la **section III** ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d’un devis dûment rempli et signé au contact indiqué ci-dessous au plus tard le : 31 Aout 2023, 4h00PM heure d’Haiti[[1]](#footnote-1).

|  |  |
| --- | --- |
| **Name of contact person at UNFPA:** | **John Charles** |
| **Email address of contact person:** | **procurement.haiti@unfpa.org** |

Veuillez prendre connaissance des instructions suivantes pour les soumissions électroniques :

* La référence suivante doit être incluse dans le champ de l’objet de l’e-mail — RFQ Nº UNFPA/HTI/RFQ/23/031 –. Les e-mails ne contenant pas l’objet correct pourront ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l’approvisionnement et seront donc ignorés.
* La taille totale de l’e-mail ne doit pas excéder **20 MB (y compris le** **corps de l’e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.
1. **Vue d’ensemble du processus d’évaluation**

Les Offres seront évaluées sur la base de la conformité de l’offre technique et du coût total des biens (devis financier).

L’évaluation sera réalisée au moyen d’un processus en deux étapes par une commission d’évaluation ad hoc. La conformité des offres techniques sera évaluée avant la comparaison des devis financiers.

| **Critères** | [A] Maximum de points | [B]Points obtenus par le soumissionnaire | [C] Pondération (%) | [B] x [C] = [D] Total des points |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. Approche technique et méthodologie, compréhension de la nature et de l’étendue des services
 | 100 |  | 25 % |  |
| 1. Plan de mise en œuvre et plan de gestion
 | 100 |  | 20 % |  |
| 1. Expérience spécifique et expertise pertinente en lien avec la tâche à réaliser
 | 100 |  | 15 % |  |
| 1. Satisfaction du client et programme de qualité de la société
 | 100 |  | 20 % |  |
| 1. Organisation et effectifs
 | 100 |  | 20 % |  |
| GRAND TOTAL DE TOUS LES CRITÈRES | 500 |  | 100 % |  |

Grille de notation

La grille de notation suivante sera utilisée par la commission d’évaluation technique pour réaliser l’évaluation technique de manière objective.

|  |  |
| --- | --- |
| **Respect des spécifications du cahier des charges sur la base des preuves fournies dans la soumission** | **Points** **Sur 100** |
| Dépassement significatif des exigences | 90 – 100 |
| Dépassement des exigences | 80 – 89  |
| Respect des exigences | 70 – 79 |
| Respect partiel des exigences | 1 – 69 |
| Non-respect des exigences ou informations servant à l’évaluation du respect des exigencesnon communiquées | 0 |

Évaluation financière

L’évaluation financière ne sera effectuée que si l’offre technique atteint le score minimum70 points. Les offres n’atteignant pas ce seuil technique minimum ou les offres non qualifiées par le processus de qualification du fournisseur ne seront pas retenues pour le reste de la procédure d’évaluation.

Les offres de prix seront évaluées uniquement pour les soumissionnaires dont les propositions techniques obtiennent une note minimale de 70 points dans l'évaluation technique. Le mot de passe du fichier de proposition financière sera demandé à la fin de l'évaluation de la proposition technique et uniquement pour les soumissionnaires ayant réussi la phase technique.

L’offre financière sera évaluée en fonction de sa conformité au formulaire de bordereau des prix Le nombre maximum de points pour l’offre financière est de 100. Le nombre maximum de points sera accordé à l’offre moins-disante. Toutes les autres offres financières recevront un nombre de points inversement proportionnel à leur prix, calculé en utilisant la formule suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Score financier= | Offre la moins-disante (USD) | X 100 (score maximum) |
| Offre en cours d’évaluation (USD) |

Score total

Le score total de chaque soumissionnaire est constitué de la somme des scores technique et financier. Le score total maximum est de 100 points.

Score total = 70% du score technique + [50-30%] du score financier

1. Attribution du contrat et considérations finales
2. **Attribution**

L’UNFPA attribuera un bon de commande au soumissionnaire le moins-disant dont l’offre a été jugée substantiellement conforme aux documents d’appel d’offres.

1. **Droit de l’UNFPA de modifier les quantités au moment de l’attribution du marché**

L’UNFPA se réserve le droit, au moment d’attribuer le marché, d’augmenter ou de réduire jusqu’à 20 % les quantités de biens spécifiées dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l’unité ou des conditions générales.

1. **Conditions de paiement**

Les conditions de paiement de l’UNFPA sont fixées à 30 jours nets à la réception des documents d’expédition, de la facture et de toute autre documentation requise par le contrat.

1. [**Fraude et corruption**](http://www.unfpa.org/about-procurement#FraudCorruption)

L’UNFPA s’engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l’encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l’UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](http://www.unfpa.org/resources/fraud-policy-2009#overlay-context=node/10356/draft). La soumission de toute offre implique que le soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l’audit et des investigations de l’UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l’UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l’UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s’y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération dans les investigations menées, constitue une raison suffisante pour que l’UNFPA résilie l`accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l’UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l’adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l’UNFPA](http://web2.unfpa.org/help/hotline.cfm).

1. **Politique de tolérance zéro**

L’UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l’hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l’hospitalité au personnel de l’UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l’adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](http://www.unfpa.org/about-procurement#ZeroTolerance).

1. **Contestation de la RFQ**

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou équitablement dans le cadre de l’appel d’offres, de l’évaluation ou de l’adjudication d’un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l’unité concernée de l’UNFPA M. Philippe Serge Degernier, représentant résident] à l’adresse suivante : degernier@unfpa.org. Si le fournisseur n’est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l’unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d’approvisionnement à l’adresse procurement@unfpa.org.

1. **Avertissement**

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l’approvisionnement pour demander ces documents en format PDF.

BORDEREAU DE PRIX

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du Soumissionnaire :** |  |
| **Date de la cotation :** | Cliquez ici pour indiquer une date. |
| **Numéro de la demande de cotation :** | UNFPA/HTI/RFQ/23/031 |
| **Devise de la cotation :** | GDES |
| **Durée de validité de la cotation :***(la cotation doit être valide pour une période d’au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)* |  |

|  |
| --- |
| **Bordereau de prix** |
| Article | Nom et description du produit | UdM | Prix à l’unité | Nombre d’unités | Total (GDES) |
| 1 |  |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |  |
| 5 |  |  | Chacun |  |  |  |
|  |
| TOTAL |  |

*Commentaires du vendeur:*

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation **UNFPA/HTI/RFQ/23/031**, y compris l’ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l’UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l’UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu’à son expiration.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Cliquez ici pour indiquer une date. |  |
| Nom et titre | Date et lieu |

1. [↑](#footnote-ref-1)